



Des services de garde qui tiennent compte des besoins de la francophonie albertaine

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et de la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) présenté au ministère de l'Abordabilité et Services publics et au ministère des Services à l'enfance de l'Alberta dans le cadre de *l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants et la Politique en matière de francophonie*

Pierre G. Asselin, président de l'ACFA
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA
Nadine Morton, présidente de la FPFA
Mireille Péloquin, directrice générale de la FPFA

Le 18 avril 2023

Sommaire des recommandations de l'ACFA et de la FPFA pour répondre aux besoins de la francophonie albertaine dans la mise en œuvre de l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants et la Politique en matière de francophonie

Abordabilité

1. **Mettre en place un incitatif financier additionnel pour les familles inscrites dans des services de garde francophones.**

Accessibilité

2. **Utiliser les résultats de l'étude sur les déserts commandée par la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) et le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA) afin d'octroyer un financement équitable pour la création de nouvelles places en services de garde francophones (*Early Learning and Child Care*).**
3. **Offrir un financement de base pour des services de garde francophones en milieu rural et en milieu familial pour maintenir leur service et pour retenir le personnel.**
4. **Financer et reconnaître les frais d'opération et de maintenance des espaces dédiés à la petite enfance dans les écoles francophones.**

Inclusion

5. **Créer un incitatif financier pour soutenir le partage de services administratifs des services de garde par et pour les francophones.**
6. **Soutenir la mise sur pied d'une équipe d'experts en petite enfance pour répondre aux besoins particuliers des enfants francophones ayant des vulnérabilités (ex. handicaps, nouveaux arrivants, francisation, orthophonie, etc.).**
7. **Mettre en place un incitatif financier pour encourager l'épanouissement de la langue et des cultures francophones au sein d'espaces par et pour les francophones, ainsi que l'acquisition de ressources pédagogiques, d'ateliers de sensibilisation et de ressources pour les familles en français.**

Qualité

8. **Offrir un complément salarial supplémentaire au personnel qui travaille au sein des services de garde francophones en Alberta.**
9. **Offrir un service par et pour les francophones pour soutenir le développement professionnel des éducateurs et éducatrices pour tous leurs besoins de perfectionnement, ce qui aurait un impact plus important sur le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre francophone.**

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») et la Fédération des parents francophones de l'Alberta (« FPFA ») présentent un mémoire au ministère de l'Abordabilité et des Services publics et au ministère des Services à l'enfance de l'Alberta dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, mais aussi pour mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie* du gouvernement de l'Alberta. L'ACFA et la FPFA souhaitent porter à l'attention des ministères des considérations spécifiques à la francophonie albertaine.

[2] Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. Par ailleurs, l'ACFA promeut l'inclusion, en Alberta, des locuteurs et des locutrices du français, qu'ils et elles aient le français comme langue maternelle ou langue apprise, de toutes les origines au sein d'un espace francophone pluriel.

[3] Fondée en 1986, la FPFA est l'organisme qui représente le secteur de la petite enfance au sein de la francophonie albertaine. Entre autres, la FPFA favorise la participation dynamique des parents à l'éducation de leurs enfants au foyer, dans les institutions éducatives et dans les communautés francophones de l'Alberta. La FPFA regroupe tous les conseils d'écoles francophones de l'Alberta, tous les comités de parents du secteur préscolaire (prématernelles, garderies, groupes de jeux) et les comités de parents régionaux.

[4] Dans ce mémoire, l'ACFA et la FPFA présentent les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** en dressant un portrait démographique de la francophonie albertaine et en soulevant trois textes législatifs soutenant l'offre de services en français et la reconnaissance de la francophonie dans la province ;
- b) Des **enjeux à prendre en considération** basés sur la littérature existante pour comprendre les enjeux et besoins spécifiques des membres de la francophonie albertaine;
- c) Des **recommandations** pour que des services de garde répondant aux besoins réels des membres de la francophonie albertaine soient accessibles et qu'ils soient de qualité comparable à ceux qui sont disponibles en anglais.

Statut du français en Alberta

Portrait démographique

[5] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, soit à plus de 200 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent

mis sur pied. D'ailleurs, quatre de ces villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon¹.

[7] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick².

[8] Environ 79 965 (1,88%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée, 88 005 (2,06%) affirment que le français est leur langue maternelle et 261 435 (6,13%) affirment avoir une connaissance du français³.

[9] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). On compte 67 140 enfants dont au moins un des parents est un ayant droit⁴. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (« Charte ») donne le droit aux enfants d'être instruits dans la langue officielle minoritaire; en Alberta il s'agit du français.

[10] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue⁵.

[11] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans.

[12] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)⁶. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)⁷.

[13] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout à travers le Canada et le monde. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme langue maternelle, environ 25% d'entre eux sont nés en Alberta, 50% proviennent d'ailleurs au Canada (ex. Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario) et 24% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique⁸.

¹ Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

² Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

³ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁴ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁵ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁶ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁷ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

⁸ Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*.

<https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

[14] Par ailleurs, la population d'expression française est éparpillée sur le territoire, étant donné qu'historiquement des communautés francophones se sont établies partout en province.

[15] Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers se retrouve dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff, Canmore) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

[16] Pour desservir cette population, il existe entre autres 43 écoles francophones, quatre conseils scolaires francophones, près d'une cinquantaine de garderies et de prématernelles francophones, une institution postsecondaire de langue française, 215 écoles qui offrent des programmes pour les apprenants du français (ex. immersion française) et plus d'une soixantaine d'organismes communautaires.

Encadrements législatifs

[17] Trois textes législatifs encadrent officiellement l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine, soit (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés* et (3) la *Politique en matière de francophonie*.

[18] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada selon la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969, cette loi fédérale reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays et garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales.

[19] De plus, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux citoyens canadiens qui ont comme langue maternelle le français, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou dont l'un de leurs enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, le droit à l'éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous leurs enfants. Il garantit également à ces citoyens le droit à la gestion et au contrôle des établissements scolaires francophones financés par les provinces. L'article 23 a comme objectif de protéger la langue et les cultures francophones en situation minoritaire et a un « caractère réparateur » pour « remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle » et « combattre l'assimilation »⁹.

[20] Au niveau provincial, l'Alberta s'est dotée de sa *Politique en matière de francophonie* en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et par le fait même d'élargir son accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles à cet effet¹⁰, notamment grâce à l'*Entente Canada-Alberta sur les services en français*. Cette entente avec le ministère du Patrimoine canadien du

⁹ Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. » <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rlc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

¹⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

gouvernement fédéral est spécifiquement pour développer l'offre de services en français au sein de la province¹¹.

[21] Par le biais de la *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles¹². » De plus, il y a un énoncé spécifique dans la *Politique* concernant l'éducation, où le gouvernement de l'Alberta reconnaît « qu'il peut appuyer la croissance et la vitalité continues de la francophonie en continuant d'encourager les mesures d'appui en matière de petite enfance, l'éducation primaire et secondaire, et la programmation postsecondaire en français¹³ ».

[22] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires¹⁴. »

Éléments à prendre en considération

[23] De nombreuses études ont été réalisées par des chercheurs au sujet des besoins des communautés francophones en situation minoritaire (« CFSM ») au Canada en matière de services de garde. Trois constants principaux ressortent de ces études.

« *Double mission* » pour les services de garde francophones

[24] Au sein des CFSM, les services de garde ont une « double mission »¹⁵. En effet, en plus d'avoir les mêmes fonctions que des espaces éducatifs de la majorité anglophone, les espaces éducatifs au sein des CFSM assurent la transmission de la langue et des cultures francophones aux futures générations et contribuent à leur construction identitaire¹⁶.

[25] D'ailleurs, cette mission est d'autant plus cruciale pour les CFSM, comparativement à la communauté anglophone en situation minoritaire au Québec, puisque le français est minoritaire et en déclin dans l'ensemble du Canada¹⁷. Comme l'explique un rapport d'enquête sur la petite enfance du Commissariat aux langues officielles du Canada (« CLO ») effectué en 2016 auprès des CFSM, pour les organismes anglophones du Québec « les services à la petite enfance ne représentent pas un enjeu

¹¹ Secrétariat francophone et Ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine.

<https://open.alberta.ca/dataset/4e09af7c-3a65-4a37-a682-85ba36f2da1c/resource/5efc91f5-23db-4e02-8f58-f950da3c8ca0/download/cmsw-2019-2020-entente-canada-alberta-sur-les-services-en-francais-lignes-directrices.pdf>

¹² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

¹³ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 7.

¹⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

¹⁵ Marilyne Gauvreau. 2017. « Comprendre la construction identitaire à l'école de la minorité francophone sous l'angle de la reconnaissance. » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 29(1), 157-183. <https://doi.org/10.7202/1041201ar>

¹⁶ Marilyne Gauvreau. 2017. « Comprendre la construction identitaire... » ; Rodrigue Landry. 2008. « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle. » *Francophonie d'Amérique*, (26), 149-183. <https://doi.org/10.7202/037980ar>; Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance : Vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. » <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2016/rapport-petite-enfance>

¹⁷ Radio-Canada. « Le français poursuit son déclin au Canada et au Québec, selon Statistique Canada. » 17 août 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906002/francais-canada-langues-officielles-recensement-immigration>

majeur pour l'ensemble de ces communautés, puisque la plupart d'entre elles ne craignent pas la disparition de leur langue¹⁸. »

[26] Ainsi, la mission des services de garde francophones pour la transmission linguistique et de construction identitaire est essentielle pour assurer la survie de la langue française ainsi que la vitalité des CFMS et contrer des difficultés d'apprentissage chez les enfants francophones¹⁹.

[27] Les chercheurs expliquent qu'en ayant accès à des services de garde francophones, l'enfant « acquerra les connaissances linguistiques nécessaires pour débiter avec confiance l'école en français, tout en se familiarisant avec la culture française. Le fait qu'il y socialise en français contribuera par ailleurs à son appartenance à la communauté²⁰. » Les enfants auront aussi plus de « chances de maintenir leurs langues²¹. »

[28] Quant à la vitalité des CFMS, les chercheurs expliquent que « l'éducation préscolaire serait un des facteurs premiers du maintien et de l'épanouissement des communautés francophones, et on devrait mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la développer²². »

[29] Le gouvernement fédéral a d'ailleurs reconnu l'impact des services de garde francophones sur les CFMS : « L'accès à des services de garde de qualité dans sa langue est un apport essentiel pour favoriser l'apprentissage et l'usage de la langue chez l'enfant, le préparer à l'école et l'ancrer dans un parcours linguistique, culturel et identitaire propre à sa communauté²³. »

[30] L'accès à des services de garde francophones a alors un impact direct sur les écoles francophones garanties par l'article 23 de la *Charte* : « Il y a un consensus de plus en plus large dans la francophonie canadienne autour de l'idée que c'est au palier préscolaire que se joue l'avenir de l'école de langue française²⁴. » En d'autres mots, « la petite enfance est le fondement de l'éducation et que sa contribution ne peut plus être sous-estimée²⁵. »

¹⁸ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

¹⁹ Rodrigue Landry. 2008. « Au-delà de l'école... »; Rodrigue Landry. 2010. « Petite enfance et autonomie culturelle : Là où le nombre le justifie... » Rapport de recherche réalisé pour La Commission nationale des parents francophones. *Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*. https://cnpf.ca/images/petite-enfance/Petite_enfance-Final_7_mai_2010.pdf;

Rodrigue Landry. 2014. « De la garderie aux études postsecondaires : l'éducation des enfants des CLOSM dans les établissements d'enseignement de la minorité », Dans *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada* sous la direction de Rodrigue Landry, pages 23-93. ; Mireille Vézina et René Houle. 2014. « La transmission de la langue au sein des familles exogames et endogames francophones au Canada. » *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), p. 399-438.

<https://doi.org/10.7202/1027984ar>.

²⁰ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone : entre judiciarisation et compromis politique. » *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 35, n. 2, p. 155-172.

<https://doi.org/10.7202/010647ar>

²¹ Mariette Chartier, Joanne Dumaine et Edmée Sabourin. 2011. « Vivre en français pendant la petite enfance et apprendre à l'école française, y a-t-il un lien? » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 23(1), 3-61. <https://doi.org/10.7202/1017258ar>

²² Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »

²³ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html>

²⁴ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »

²⁵ Rodrigue Landry. 2010. « Petite enfance et autonomie culturelle... »

[31] Les chercheurs sont d'avis qu'avoir accès à des services de garde francophones peut résoudre plusieurs problèmes rencontrés dans les écoles francophones. Pour l'instant, plusieurs enfants francophones arrivent en maternelle et ont besoin d'appuis, par exemple de la francisation, surtout les enfants issus de familles interlinguistiques, anciennement appelées exogames (où la langue maternelle de l'un des parents est le français et l'autre parent a une langue maternelle différente) puisqu'ils n'ont pas eu autant d'occasions que les enfants issus de familles endogames (les deux parents ont le français comme langue maternelle) de développer leurs capacités en français durant la petite enfance à la maison²⁶.

[32] Ainsi, la double mission des espaces éducatifs est encore plus importante pour les familles interlinguistiques, d'autant plus que ces familles représentent un pourcentage non négligeable dans les CFMS. Au sein des provinces hors Québec, y compris en Alberta, les enfants issus de familles interlinguistiques représentaient 56,5% en 1991 et 66,8% en 2011²⁷.

[33] Un projet pilote mené de 2007 à 2011 au sein des CFMS, en partie à Edmonton en Alberta, illustre notamment cet impact positif des services de garde francophones sur les enfants. Le projet a permis de suivre l'évolution d'enfants francophones qui ont participé à un programme de service de garde, complété avec un programme d'accompagnement des parents, pour comprendre les effets de ceux-ci lors de l'entrée à l'école. Les résultats démontrent qu'avec un accès à une éducation en français dès la petite enfance via le programme, les enfants ont de meilleures chances de réussir sur le plan académique et assurent un « bilinguisme additif » (l'acquisition d'une langue seconde qui ne nuit pas à l'acquisition de leur langue maternelle et de leur identité culturelle), comparativement à ceux qui n'ont pas eu accès au programme²⁸. Le rapport note que pour reproduire le succès du programme, il est nécessaire d'avoir des ressources humaines et matérielles, la participation des parents, l'engagement des éducateurs et éducatrices pour mettre en place et assurer la qualité du programme, et que la communauté francophone joue un rôle²⁹.

Des services de garde par et pour les francophones

[34] Comme présenté plus haut, avoir accès à des espaces éducatifs francophones est essentiel, notamment pour assurer la vitalité des CFMS. À ce sujet, les chercheurs vont encore plus loin en soutenant que la vitalité des CFMS est intrinsèquement liée à leur capacité d'avoir une « complétude institutionnelle ». En d'autres mots, la complétude institutionnelle est la capacité des CFMS de « détenir des institutions » et que ces institutions soient « gérées par et pour » les CFMS³⁰.

²⁶ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »; Mireille Vézina et René Houle. 2014. « La transmission de la langue au sein des familles exogames et endogames... »

²⁷ Mireille Vézina et René Houle. 2014. « La transmission de la langue au sein des familles exogames et endogames... »

²⁸ Société de recherche sociale appliquée. 2016. *Capacité d'apprentissage dans les communautés francophones en situation minoritaire : Effets du programme sur les enfants et les parents*. <https://www.srdc.org/media/199878/effets-du-programme-sur-les-enfants-et-les-parents.pdf>

²⁹ Société de recherche sociale appliquée. 2016. *Capacité d'apprentissage dans les communautés francophones en situation minoritaire : Résultats de l'étude de mise en oeuvre*. <https://www.srdc.org/media/199876/résultats-de-l'étude-de-mise-en-oeuvre.pdf>

³⁰ Éric Forgues et al. 2020. « La construction d'espaces francophones comme projet de société en milieu minoritaire. » *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (13), 29-48. <https://doi.org/10.7202/1070389ar>; Linda Cardinal et Rémi Léger. 2017. « La complétude institutionnelle en perspective. » *Politique et Sociétés* 36, n° 3 : page 3. <https://doi.org/10.7202/1042233ar>

[35] Le gouvernement fédéral a d'ailleurs reconnu l'importance d'avoir une complétude institutionnelle, notamment en éducation, y compris pour les services de garde, et souligner le rôle que les provinces doivent jouer : « Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont eux-mêmes des obligations linguistiques envers leurs minorités et cela passe par le soutien et la protection de leurs institutions³¹. »

[36] Par conséquent, avoir accès à des espaces anglophones, où la langue et les cultures francophones sont intégrées dans les services offerts, n'est pas une option viable. Des études menées par des sociolinguistes démontrent que « pour contrer les risques d'assimilation ou tout simplement d'une faiblesse dans l'acquisition de sa propre langue maternelle, ceux-ci préconisent l'immersion complète dès le jeune âge dans la langue maternelle³². »

[37] De plus, dans son enquête de 2016, le CLO a conclu qu'en raison de la très grande place qu'occupe l'anglais dans des services bilingues, ces services peuvent « être un vecteur d'assimilation pour les enfants francophones, et il y a un consensus parmi les groupes communautaires que l'offre de ces services n'est pas une solution adéquate³³. »

[38] Bien que l'article 23 de la *Charte* garantit la gestion scolaire et une infrastructure, équivalente à celle de la majorité, pour les francophones au niveau primaire et secondaire, un chercheur estime qu'« une infrastructure institutionnelle (garderies, prématernelle et centres de la petite enfance et de la famille) propre à la petite enfance sera nécessaire pour assurer une masse critique d'enfants d'ayants droit dans les écoles de la minorité francophone³⁴. »

[39] Ainsi, avoir accès à des services de garde francophones est essentiel pour pleinement mettre en œuvre l'article 23 de la *Charte*. Si les CFMS n'ont pas accès à des services de garde francophones, les chercheurs estiment qu'on assiste à une « anglicisation des enfants des ayants droit francophones avant l'entrée à l'école³⁵. » Garantir un accès à des services de garde francophones s'inscrit alors dans le concept d'un « continuum de l'éducation francophone » de la petite enfance jusqu'au postsecondaire³⁶.

[40] Comme l'explique un chercheur, la CFMS « doit pouvoir gérer ses institutions dédiées à la petite enfance comme elle le fait dans le domaine de l'éducation, » et cela peut se faire au moyen d'ententes fédérales-provinciales³⁷.

États des lieux en Alberta et plusieurs barrières à l'accès

[41] Selon les chercheurs, les enfants francophones n'ont pas accès à la même égalité des chances que leurs compères anglophones en ce qui concerne leur réussite scolaire puisque bon nombre d'entre eux n'ont pas accès à des espaces francophones pour bien les préparer à leur parcours scolaire³⁸.

³¹ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais...*

³² Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »

³³ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

³⁴ Rodrigue Landry. 2010. « Petite enfance et autonomie culturelle... »

³⁵ Rodrigue Landry. 2008. « Au-delà de l'école... »

³⁶ Rodrigue Landry. 2010. « Petite enfance et autonomie culturelle... »

³⁷ Rodrigue Landry. 2010. « Petite enfance et autonomie culturelle... »

³⁸ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »

[42] Par conséquent, en plus d'exposer les facteurs qui expliquent le besoin d'avoir accès à des services de garde francophones, bon nombre de recherches et d'études se sont concentrées à mettre en lumière les barrières à cet accès au fil des ans. Ainsi, ces recherches et études illustrent que ces barrières ne datent pas d'hier.

[43] Dès 2004, les chercheurs étaient d'avis que les CFSM avaient accès « à une gamme limitée de services, ceux-ci sont mal financés et leur avenir est loin d'être assuré³⁹. »

[44] À partir des données du recensement de 2006 de Statistique Canada, des chercheurs ont démontré qu'en Alberta seulement 16% des enfants albertains qui avaient fréquenté une garderie avant leur entrée à l'école étaient gardés en milieu familial en français tandis que 27% avaient fréquenté des garderies publiques ou privées francophones. Néanmoins, la demande était présente, avec 47% des parents qui désiraient inscrire leur enfant dans un service de garde francophone⁴⁰.

[45] Bien que ces données datent d'il y a près de 20 ans, les barrières quant à l'accès demeurent malheureusement encore aujourd'hui.

[46] Certes, une étude démontre qu'il y a eu une progression entre 2006 et 2016 de l'offre des services de garde en français dans les CFSM⁴¹. En Alberta, le nombre de services de garde francophones en installation, soit des garderies publiques ou privées, est passé de trois (3) en 2005 à dix (10) en 2016, pour un pourcentage d'augmentation de 233%. Par conséquent, le nombre d'enfants fréquentant ces services de garde en installation a aussi augmenté, passant de 89 enfants en 2005 à 381 enfants en 2016, un pourcentage d'augmentation de 328%. Dans les services de garde en milieu familial, c'est un portrait un peu plus mitigé. Le nombre de services de garde est passé de sept (7) en 2011 à six (6) en 2016, soit un pourcentage à la baisse de 14%, tandis que le niveau de fréquentation des enfants est passé de 27 en 2011 à 40 en 2016, un pourcentage d'augmentation de 48%. Ainsi, les chercheurs soulignent qu'il y a eu une augmentation de l'offre de services de garde, mais aussi de la demande. Selon eux, l'offre de services est alors « insatisfaisante pour répondre aux besoins des parents francophones⁴². »

[47] En 2016, la FPFA a également commandé une étude, qui a reçu une contribution financière du Secrétariat francophone du gouvernement de l'Alberta, pour vérifier si l'offre de services de garde francophones était suffisante pour répondre à la demande. En 2014, Statistique Canada estimait la demande à 40% des parents francophones en Alberta, ce qui se traduisait à environ une demande de 1 180 places en services de garde francophones. Toutefois, l'étude a démontré qu'il y avait seulement 543 places de disponibles, ce qui représentait un manque à gagner de 630 places⁴³.

[48] Depuis 2016, la francophonie albertaine s'est davantage organisée dans le secteur de la petite enfance. La FPFA a mis en place un service de soutien de gestion, qui est un service partagé afin

³⁹ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »

⁴⁰ Rodrigue Landry. 2014. « De la garderie aux études postsecondaires... »

⁴¹ Sociopol. 2017. *Portrait analytique des services à la petite enfance dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire – 2015-2016*. <https://www.cnpf.ca/images/petite-enfance/Analyse-services-petite-enfance-170519.pdf>

⁴² Sociopol. 2017. *Portrait analytique des services à la petite enfance...*

⁴³ Fédération des parents francophones de l'Alberta. 2016. *Garderies francophones : Augmenter le nombre de places en garderie francophone en Alberta, Défis, réalité et recommandations*. https://fpfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/03/Etude_PlaceEnGarderie_MAJ2023.pdf

d'appuyer tous les aspects reliés à la livraison de services dans les services de garde francophones (ex. formations; centre de ressources; aide à l'enregistrement, l'accréditation et l'obtention de subventions; gestion des inscriptions, des ressources humaines et des finances; appuis à la communication et à la gouvernance). Ce fut le résultat des constats de l'étude commandée par la FPPA. Ainsi, la FPPA offre le même type de services que plusieurs organismes anglophones financés par le gouvernement de l'Alberta (ex. Alberta Resources for Quality Enhancement, Association of Early Childhood Educators of Alberta, Alberta Child Care Ventures, Agences)⁴⁴.

[49] De plus, il y a eu la création d'un groupe de travail communautaire en petite enfance avec « l'objectif ambitieux de créer 1000 nouvelles places en garderie francophone au cours des 10 prochaines années »; 268 places en services de garde ont été créées depuis la mise sur pied de ce groupe. L'objectif de 1000 nouvelles n'est toujours pas atteint, malgré qu'en 2023, il y a 48 services de garde francophone en installation en Alberta⁴⁵.

[50] Afin de mieux comprendre où sont les lacunes et la demande potentielle, la FPPA et le Conseil de développement économique de l'Alberta (« CDÉA ») ont commandé une étude sur les déserts de garderies francophones⁴⁶.

[51] Cette étude se base sur les données de recensement de 2021 et démontre qu'il y a des déserts dans certains quartiers des grandes villes, soit à Edmonton et Calgary, dans plusieurs villes de moyenne taille, comme Fort McMurray et Red Deer, et particulièrement dans les grandes régions d'Edmonton et Calgary, soit Airdrie, Beaumont, Cochrane, Fort Saskatchewan, Leduc, Okotoks, Spruce Grove et Stony Plain⁴⁷. D'ailleurs, bon nombre de villes n'ont aucune place francophone en garderie.

[52] Il y a donc une très grande différence lorsque l'on compare les résultats de cette étude sur les déserts francophones avec les données sur le taux de couverture des services de garde dans l'ensemble de l'Alberta. En fait, le taux de couverture des services de garde francophone est nettement inférieur aux taux de couverture pour l'ensemble de la province et pour un bon nombre de régions, il est de 0%⁴⁸.

[53] Pour ne donner que quelques exemples qui illustrent cette observation, en date de février 2023 et selon les données du recensement de 2021, à Calgary, le taux de couverture dans les services de garde francophones est de 19%, tandis qu'il est de 32% dans l'ensemble des services de garde de la ville. Pour Edmonton, le taux de couverture dans les services de garde francophones est de 14%, tandis qu'il est de 35% dans l'ensemble des services de garde de la ville. Quant à Beaumont, Cochrane, Fort Saskatchewan, Leduc, Okotoks, Spruce Grove et Stony Plain, ces régions ont toutes un taux de couverture entre 21 et 39%, mais aucune place n'est francophone. Ces taux de couverture pour les services de garde francophones sont bien loin du taux de couverture de 33% considéré comme étant adéquat par le gouvernement de l'Alberta⁴⁹.

⁴⁴ Fédération des parents francophones de l'Alberta. 2016. *Garderies francophones...*

⁴⁵ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie : Portrait de la petite enfance francophone en Alberta*. <https://fpfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/02/Analyse-demographique-et-deserts-de-garderie-Fevrier-2023.pdf>

⁴⁶ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie...*

⁴⁷ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie...*

⁴⁸ Alberta Purchasing Connection. *Child Care Space Creation Grant*. « Appendix 3 : Community Child Care Coverage in Alberta. » 6 Février 2023.

⁴⁹ Alberta Purchasing Connection. *Child Care Space Creation Grant*. « Appendix 3... »

[54] L'étude avait aussi trois recommandations : (1) se concentrer sur les villes d'Edmonton et Calgary pour avoir une base solide, (2) cibler les municipalités avec des écoles francophones (Airdrie, Bonnyville, Canmore, Cochrane, Cold Lake, Grande Prairie, Okotoks, Sherwood Park et Stony Plain) et (3) cibler les municipalités en banlieue d'Edmonton où il n'y pas encore d'école francophone pour des services de base (Fort Saskatchewan, Leduc, Spruce Grove)⁵⁰.

[55] Suite à la publication de cette étude, les données du recensement de 2021 de Statistique Canada sur les enfants admissibles à l'éducation francophone en vertu de l'article 23 de la *Charte* ont été publiées et comprenaient des données sur les enfants admissibles âgés de moins de 5 ans. Ces données ont alors confirmé les besoins importants présentés dans l'étude, tout en soulevant un potentiel encore plus énorme. Les données viennent accentuer drastiquement les déserts identifiés à plusieurs endroits, en triplant ou même quadruplant le nombre d'enfants francophones potentiels : Edmonton (4 860), Calgary (5 265), Airdrie (455), Beaumont (180), Cochrane (215), Cold Lake (167), Fort McMurray (500), Fort Saskatchewan (160), Grande Prairie (465), Leduc (165), Lethbridge (235), Okotoks (125), Red Deer (300), Sherwood Park (375), Spruce Grove (175) et Saint-Albert (345)⁵¹.

[56] L'étude présentait également le fait que plusieurs services de garde se retrouvent dans les écoles francophones⁵². C'est une situation inévitable puisque dans plusieurs communautés francophones en région, l'école est le seul endroit où il y a des services en français. Comme les recherches le démontrent : « L'école constitue le noyau de la communauté quant aux activités en français et demeure la seule institution où tout se déroule en français et où l'affichage et les communications internes et externes sont en français. L'environnement langagier francophone est donc très limité hors de l'enceinte de l'école⁵³. »

[57] Toutefois, bien qu'avoir des services de garde en français dans les écoles francophones est une situation idéale, surtout pour assurer un continuum de l'éducation francophone et puisque les locaux sont « abordables⁵⁴ », il y a quelques enjeux qui posent des problèmes à réaliser cet objectif. Le CLO note que ces locaux sont « rares » et « répondront de moins en moins aux besoins des communautés dans les années à venir, en raison de la demande croissante pour des services de garde ainsi que du fait que plusieurs écoles ne sont pas en mesure d'offrir des locaux⁵⁵. » En fait, lorsqu'une école manque d'espaces, les conseils scolaires sont souvent obligés de demander aux services de garde de trouver un nouvel espace et ces nouveaux espaces sont plus dispendieux⁵⁶.

[58] Par ailleurs, un autre enjeu qui pose problème à l'expansion des services de garde francophones c'est l'accès à la main-d'œuvre, soit à des éducateurs et éducatrices à la petite enfance francophones. Le CLO note que cette pénurie est causée par le manque de financement et le manque de formation. En fait, il explique « qu'il est difficile de retenir les éducateurs dans les communautés en situation minoritaire, car ils peuvent parfois être mieux rémunérés dans des postes équivalents en milieu

⁵⁰ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie...*

⁵¹ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021*.

⁵² Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie...*

⁵³ Mariette Chartier, Joanne Dumaine et Edmée Sabourin. 2011. « Vivre en français pendant la petite enfance... »

⁵⁴ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

⁵⁵ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

⁵⁶ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

majoritaire »⁵⁷. La CLO a également noté un manque d'infrastructures, puisque « la demande pour des places en garderie est plus élevée que le nombre de locaux disponibles »⁵⁸.

Recommandations

[59] En novembre 2021, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral ont signé l'*Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, 2021 à 2025*⁵⁹ (« Accord »). L'Accord, son plan d'action et ses quatre champs d'interventions furent rendus publics à l'été 2022.

[60] Il est à noter que l'Accord comporte plusieurs références qui établissent des liens directs avec les besoins de la francophonie albertaine :

- Pour ce qui est de « l'élaboration et la prestation des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, l'Alberta convient de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en Alberta. »
- Sous les familles qui ont plus de besoin, cela comprend les « membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire », mais aussi que « les besoins incluent ceux découlant d'un accès limité à des programmes et services dans la langue officielle des enfants, ou de l'inexistence de tels services ».
- Dans le domaine de l'accessibilité, il y a une référence au principe que les familles devraient avoir accès à des services de garde qui sont « conformes... à leur préférence linguistique ».
- Quant aux investissements, ils pourront soutenir des « mesures de soutien culturelles et linguistiques »⁶⁰.

[61] En plus de ses obligations dans le cadre de l'Accord, le gouvernement de l'Alberta a pris l'engagement de consulter les parties prenantes de la francophonie albertaine dans le cadre de la mise en œuvre de sa *Politique en matière de francophonie* et l'établissement des plans d'action pour cette mise en œuvre. Le gouvernement de l'Alberta est d'ailleurs en processus de rédaction pour d'un nouveau plan d'action. Ainsi, afin de déterminer les priorités, la *Politique* indique que le Secrétariat francophone du gouvernement de l'Alberta « sera éclairé par les objectifs et les priorités établis par les parties prenantes de la population francophone de la province, telles que l'ACFA et les autorités régionales francophones⁶¹. »

[62] Nous présentons alors ci-bas des recommandations pour répondre aux exigences de l'Accord quant à la dimension linguistique et pour mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie*.

[63] Ces recommandations tiennent compte des domaines d'investissements prioritaires et des approches de l'Accord, en plus d'être basées sur plusieurs données probantes. Ces données probantes comprennent les éléments présentés dans la section précédente, le *Plan d'action de la francophonie*

⁵⁷ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

⁵⁸ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

⁵⁹ Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025.

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta-2021.html>

⁶⁰ Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025.

⁶¹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, page 8.

albertaine 2023-2028⁶², développé par l'ACFA à la suite d'un processus rigoureux de consultation des parties prenantes de la francophonie albertaine, et une session de consultation menée par la FPFA auprès de ses parties prenantes du secteur de la petite enfance le 22 mars 2023.

[64] Plus précisément, les consultations pour le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* ont permis d'identifier les priorités de la francophonie albertaine pour une mise en œuvre réussie de la *Politique en matière de francophonie* dans le secteur de la petite enfance. Ces priorités incluent, « Améliorer l'accès aux services de garde en français pour les enfants d'expression française grâce à des initiatives qui favorisent l'accessibilité, la qualité, la sécurité, l'inclusion et le choix des parents » et pour ce faire « Consulter la Fédération des parents francophones de l'Alberta pour identifier les besoins en services de garde francophone (ex. déserts, subventions aux parents) et développer un plan d'action spécifique pour la francophonie afin qu'une part équitable du financement en services de garde soit destiné aux francophones à l'échelle provinciale »⁶³. Ces actions prioritaires établissent d'ailleurs un lien direct avec les objectifs prioritaires du ministère des Services à l'enfance.

Abordabilité

[65] Pour réaliser ses engagements quant aux domaines d'investissements prioritaires et l'approche de l'« abordabilité » de l'Accord, l'Alberta s'est engagée à réduire les frais des parents à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2026.

[66] Pour répondre aux besoins de la francophonie albertaine, l'ACFA et la FPFA recommandent au gouvernement de l'Alberta de **mettre en place un incitatif financier additionnel pour les familles inscrites dans des services de garde francophones**. Comme démontré dans l'étude sur les déserts commandée par la FPFA et le CDÉA, les services de garde francophones sont clairsemés ou éloignés, ce qui engendre des coûts additionnels pour la plupart des parents qui conduisent de longues distances pour utiliser ces services au quotidien.

Accessibilité

[67] Pour réaliser ses engagements quant aux domaines d'investissements prioritaires et l'approche de l'« accessibilité » de l'Accord, l'Alberta s'est engagée à créer 42 500 nouvelles places en services de garde réglementés d'ici 2026.

[68] Pour répondre aux besoins de la francophonie albertaine, surtout pour remédier à l'enjeu d'infrastructures et d'espaces limités par rapport à la demande, l'ACFA et la FPFA recommandent au gouvernement de l'Alberta trois solutions.

[69] Premièrement, **utiliser les résultats de l'étude sur les déserts commandée par la FPFA et le CDÉA afin d'octroyer un financement équitable pour la création de nouvelles places en services de garde francophones (*Early Learning and Child Care*)**. Comme présenté plus haut, lorsque l'on compare les résultats de l'étude aux données de taux de couverture de l'ensemble de la province, le taux de couverture des services de garde francophones est bien en deçà. Ainsi, nous

⁶² ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle_Plan-d'action-FRAB-1.pdf

⁶³ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p.14.

pouvons affirmer que les communautés francophones à travers la province sont sous-desservies, et ce malgré qu'il y ait une grande demande pour ces services.

[70] Deuxièmement, **offrir un financement de base pour des services de garde francophones en milieu rural et en milieu familial pour maintenir leur service et pour retenir le personnel.**

Comme présenté plus haut, les services de garde en milieu familial sont beaucoup moins développés que les services de garde en installation. Quant aux inscriptions en services de garde dans les communautés rurales, celles-ci sont souvent volatiles, ce qui menace la stabilité de la main-d'œuvre, déjà bien difficile à trouver. Un financement du genre « Service de garde par nécessité » assurerait la pérennité du service.

[71] Troisièmement, **financer et reconnaître les frais d'opération et de maintenance des espaces dédiés à la petite enfance dans les écoles francophones.** Comme présenté plus haut, avoir des services de garde en français dans les écoles francophones a été une approche privilégiée pour plusieurs raisons. Ainsi, à l'exception de quelques récents projets d'infrastructure en Alberta, les espaces qu'occupent les services de garde dans les écoles francophones sont financés par le conseil scolaire ou par les frais chargés aux parents. Le gouvernement de l'Alberta doit reconnaître ces espaces dans le taux d'occupation des conseils scolaires francophones pour leur contribution au continuum en éducation et renforcer le lien entre le secteur de la petite enfance et celui de l'éducation.

Inclusion

[72] Pour réaliser ses engagements quant aux domaines d'investissements prioritaires et l'approche de « l'inclusion » de l'Accord, l'Alberta s'est engagée à (1) assurer un accès équitable et inclusif pour tout enfant nécessitant un service de garde, peu importe sa condition mentale, physique ou sociétale; (2) assurer un financement proportionnel pour la population francophone et (3) collaborer avec le Secrétariat francophone pour mieux comprendre et répondre aux besoins de la communauté francophone.

[73] Pour répondre aux besoins de la francophonie albertaine, l'ACFA et la FPFA recommandent au gouvernement de l'Alberta trois solutions, qui permettent entre autres d'assurer une offre de service de garde par et pour les francophones.

[74] Premièrement, **créer un incitatif financier pour soutenir le partage de services administratifs des services de garde par et pour les francophones.** En Alberta, plusieurs entités francophones gèrent différents services de garde (ex. FPFA, conseils scolaires, sociétés de parents, ACFA régionales). D'ailleurs, comme présenté plus haut, la FPFA offre quelques services d'appui via un service de soutien de gestion à plusieurs garderies francophones, de même type que plusieurs entités anglophones. Rappelons que le gouvernement de l'Alberta s'est engagé dans sa *Politique en matière de francophonie* et dans l'Accord à fournir des services en français équitables à ceux qui sont déjà disponibles en anglais. Ainsi, le gouvernement de l'Alberta devrait encourager le partage de services administratifs des services de garde par et pour les francophones afin de fournir aux francophones un accès équivalent à des services de garde. Ce partage permettrait de réaliser des économies d'échelle, d'encourager la création de nouvelles places et de maintenir en place les services existants. Les services partagés pourraient concerter leurs efforts pour la gestion des ressources humaines (recrutement, rétention et réseau de remplaçants), en coaching, en soutien d'analyse et en gestion financière.

[75] Deuxièmement, toujours par l'entremise des services partagés par et pour les francophones, **soutenir la mise sur pied d'une équipe d'experts en petite enfance pour répondre aux besoins particuliers des enfants francophones ayant des vulnérabilités (ex. handicaps, nouveaux arrivants, francisation, orthophonie, etc.)**. Les services présentement offerts par l'entremise d'organismes anglophones (ex. GRIT) sont insuffisants pour répondre aux besoins des francophones.

[76] Troisièmement, **mettre en place un incitatif financier pour encourager l'épanouissement de la langue et des cultures francophones au sein d'espaces par et pour les francophones, ainsi que l'acquisition de ressources pédagogiques, d'ateliers de sensibilisation et de ressources pour les familles en français**. Comme présenté plus haut, il est essentiel que les communautés francophones aient une complétude institutionnelle et donc un accès à des espaces francophones. L'incitatif financier permettrait à la francophonie albertaine d'avoir accès aux ressources nécessaires pour offrir une programmation complète et adaptée aux besoins des francophones et assurer que les enfants fréquentent des milieux immersifs où tout est en français, allant de l'affichage aux ressources pédagogiques.

Qualité

[77] Finalement, pour réaliser ses engagements quant aux domaines d'investissements prioritaires et l'approche de la « qualité » de l'Accord, l'Alberta s'est engagée à (1) maintenir le complément salarial pour les employés et à augmenter le nombre d'heures prévues en administration; (2) rendre disponible le curriculum Envol pour les éducateurs; (3) faciliter la certification de Brain Story sur le développement du cerveau; (4) fournir des outils et de la formation pour évaluer le développement de l'enfant; et (5) offrir de la formation en premiers soins en santé mentale pour nourrissons et enfants, en nutrition et en savoir-faire physique.

[78] Pour répondre aux besoins de la francophonie albertaine, surtout en ce qui a trait à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre et le manque de formation francophones, l'ACFA et la FPFA recommandent au gouvernement de l'Alberta deux solutions.

[79] Premièrement, **offrir un complément salarial supplémentaire au personnel qui travaille au sein des services de garde francophones en Alberta**. Comme présenté plus haut, les services de garde francophones dans les CFMS ont une « double mission ». Par conséquent, le personnel travaillant dans ces services de garde francophones a aussi un double mandat dans leur responsabilité quotidienne, soit le développement de l'enfant ainsi que sa construction identitaire. Le gouvernement de l'Alberta devrait offrir une rémunération en reconnaissance des compétences linguistiques et identitaires que le personnel doit posséder, en plus de toutes les autres compétences comme leurs collègues anglophones, afin de retenir cette main-d'œuvre qui est déjà difficile à recruter.

[80] Deuxièmement, **offrir un service par et pour les francophones pour soutenir le développement professionnel des éducateurs et éducatrices pour tous leurs besoins de perfectionnement, ce qui aurait un impact plus important sur le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre francophone**. Afin de bien répondre au mandat de construction identitaire des services de garde francophone, le développement professionnel nécessite d'être adapté aux besoins des francophones. Si les ressources utilisées ne sont que des traductions, elles n'incluront pas les principes de transmission de la langue et des cultures francophones qui sont uniques aux CFMS, comme présenté plus haut. D'ailleurs, depuis 2016, la FPFA offre un service similaire et adapté aux besoins des francophones. Ainsi, soutenir financièrement un service par et pour les francophones

pourra assurer la livraison des ressources *Envol*, *Brain Story* et des outils pour évaluer le développement de l'enfant. À l'heure actuelle, ces services sont offerts par l'entremise d'organismes anglophones (ex. Alberta Resource Centre for Quality Enhancement).